

PROGRAMME DE GARANTIE LIMITÉE SUR LES VÉLOS LOUIS GARNEAU

Louis Garneau conçoit des produits techniques de qualité supérieure. Si toutefois vous avez un problème de qualité avec votre vélo, nous le garantissons pour les périodes ci-dessous, lesquelles débutent avec la date d'achat. Cette garantie couvre les défauts de matériaux et de fabrication.

Périodes de garantie :

- Pour les modèles 2012 et plus, une garantie à vie limitée contre tout vice de fabrication sur les cadres rigides, hormis la fourche. Les fourches rigides sont garanties cinq (5) ans contre tout vice de fabrication ;
- Pour les modèles 2011 et antérieurs, une garantie de cinq (5) ans contre tout vice de fabrication sur les cadres rigides et les fourches rigides ;
- Une garantie de cinq (5) ans contre tout vice de fabrication sur tous les cadres suspendus, hormis la fourche ;
- Une garantie d'un (1) an contre tout vice de fabrication sur les peintures et les autocollants. À noter que la peinture est sujette à décolorer lorsqu'exposée aux rayons UV. Bien que Louis Garneau utilise les meilleurs peintures et autocollants disponibles sur le marché, nous ne pouvons garantir la longévité des colorations ;
- Une garantie d'un (1) an contre tout vice de fabrication sur tous les composants et accessoires d'origine, hormis les consommables tels que : les éléments de freinage (patins, jantes, plaquettes, disques), pneus, chambres à air, fonds de jante, câbles et gaines, éléments de transmission (chaînes, plateaux, cassette, jeux de pédalier, jeux de direction), roulements ou bagues de pivot des cadres suspendus ;
- Les composants assemblés sur les cadres Garneau sont garantis par leur fabricant respectif ;
- Pour les vélos électriques, une garantie à vie limitée contre tout vice de fabrication sur les cadres rigides, hormis la fourche. Les fourches rigides sont garanties cinq (5) ans contre tout vice de fabrication. Une garantie de deux (2) ans sur le moteur électrique et la batterie (une perte jusqu'à 30 % de la capacité nominale de la batterie peut être observée après un nombre maximal de 500 cycles). Une garantie d'un (1) an sur le contrôleur, les capteurs, le chargeur et le filage. Le poids total maximal admissible (incluant le cycliste, le vélo et les bagages) pour nos vélos électriques est de 136 kg (300 lbs).

Politique de remplacement du cadre en cas de chute (Cadre carbone uniquement) *

* Pour les cadres de remplacement, la compatibilité des pièces et accessoires n'est pas garantie et leur remplacement est au frais du client.

Bien que nos produits rencontrent et surpassent les normes les plus strictes de l'industrie, Louis Garneau Sports Inc. recommande de remplacer sans délai tout cadre, pièce ou fourche en carbone ayant subi un accident, et ce, même si aucun dommage n'est apparent. Un programme de remplacement est mis à votre disposition pour vous permettre de remplacer les articles endommagés à plus faible coût. Les composants autres que cadres et fourches rigides en carbone ne sont pas couverts par ce programme. Pour bénéficier de ce programme, informez-vous auprès de votre détaillant Louis Garneau Sports Inc. autorisé.

Magasins entrepôt et vente privée

Les magasins d'entrepôt (Factory Outlet) de Louis Garneau Sports ainsi que la Vente privée des employés offrent des produits discontinués ou comportant de légères imperfections et ce, à des prix significativement réduits. Pour ces raisons, la garantie offerte pour les vélos, cadres et fourches achetés à ces points de vente se limite à une période d'un (1) an à compter de la date d'achat. Après cette période, si le produit est réparable, des frais de réparation pourront s'appliquer. Pour faire une demande de remplacement ou de réparation d'un produit acheté à la Vente privée des employés, contactez directement le service à la clientèle aux coordonnées au bas de ce document.

Conditions de la garantie limitée

La présente garantie limitée s'applique uniquement au propriétaire original d'un vélo ou d'un cadre acheté chez un détaillant autorisé Louis Garneau Sports Inc. et ne peut en aucun cas être transféré à un propriétaire subséquent. Le propriétaire d'origine doit avoir préalablement enregistré le vélo ou cadre auprès de Louis Garneau Sports Inc. sur le site Web <http://www.garneau.com/>, par la poste ou par téléphone. La garantie limitée entre en vigueur à compter de la date d'achat originale. Pour être admissible, le vélo doit être retourné assemblé chez un détaillant autorisé Louis Garneau Sports Inc. avec, à l'appui, une preuve d'achat originale datée.

Cette garantie limitée ne couvre pas l'usure normale, les éléments, le montage ou l'entretien inapproprié, les bris résultant de l'installation de pièces ou d'accessoires incompatibles, les dommages causés par la corrosion ou par la fatigue symptomatique d'un cadre détérioré par une usure normale, ou les dommages entraînés par l'usage de produits de nettoyage ou d'additifs. Cette garantie sera reconnue comme nulle si les dommages résultent d'un accident, d'un abus, d'une négligence, d'une modification ou d'une transformation de la bicyclette ou de son cadre, d'une utilisation anormale, excessive ou incorrecte, d'un abus en compétition, d'une utilisation à des fins commerciales ou de location.

Louis Garneau Sports Inc. se réserve le droit de réparer ou de remplacer toute pièce ou tout cadre répondant aux critères de la garantie limitée par une pièce neuve identique ou comparable mais ne peut garantir la disponibilité continue de certains types ou de certaines couleurs de cadre, fourches et composantes. L'acheteur original est responsable d'assumer tous les frais d'entretien ou de remplacement des pièces sous garantie. Les frais de transport pour retourner les pièces chez Louis Garneau Sports sont sous la responsabilité de l'acheteur original. Les frais de transport pour retourner la pièce de remplacement chez le détaillant seront assumés par Louis Garneau Sports.

Durée de vie du produit

La garantie détermine la durée de temps à partir de la date d'achat durant laquelle Louis Garneau Sports remplacera le produit si nécessaire. Cependant, bien que nos produits soient parmi les meilleurs sur le marché, ils sont tout de même sujets à une certaine durée de vie utile. Par conséquent, même si Louis Garneau Sports offre une garantie à vie sur certains de ses cadres, cela ne peut garantir qu'ils dureront éternellement. La durée de vie d'un produit peut varier en fonction de plusieurs facteurs incluant les conditions d'utilisation, le respect du type d'usage déterminé ainsi que l'entretien périodique apporté. Tous les vélos et cadres Louis Garneau Sports devraient être inspectés annuellement par un détaillant autorisé afin de détecter des problèmes potentiels. Cette inspection de sécurité est très importante pour prévenir les accidents, les blessures ou une éventuelle détérioration prématurée du produit.



Usage déterminé

Chaque vélo est développé en fonction d'un usage déterminé. Assurez-vous de respecter les directives qui suivent par rapport à l'usage déterminé pour chaque catégorie de vélo.

Notez que l'utilisation du support à vélo approprié au transport de chaque modèle de vélo est essentielle. Nous ne sommes pas responsables des bris sur votre vélo pouvant survenir suite à l'utilisation d'un support à vélo.

Cette garantie limitée est la seule garantie applicable aux vélos ou aux cadres Louis Garneau Sports Inc. Toutes garanties implicites, incluant les garanties de valeur marchande ou d'adéquation à un usage particulier, sont limitées dans leur portée et durée, en accord avec l'actuelle garantie limitée. Louis Garneau Sports Inc. ne pourra être tenue responsable de tout dommage direct, indirect, accidentel ou exemplaire subi par toute partie. La présente garantie limitée remplace et exclut toute autre garantie. Cette garantie limitée vous donne des droits légaux spécifiques. Il est possible que vous puissiez bénéficier de certains autres droits légaux qui varient selon l'état ou la province où le produit a été acheté. Certains états ou provinces ne permettent pas l'exclusion ou la limite de garanties implicites ou de dommages accessoires ou consécutifs. Il est donc possible que les limitations ou exclusions ci-dessus ne s'appliquent pas à vous.

La garantie limitée établie précédemment ne peut être étendue, prolongée ou autrement modifiée par quelconque détaillant, agent ou employé de Louis Garneau Sports Inc. que ce soit et Louis Garneau Sports Inc. n'assume aucune autre responsabilité ou garantie que celle spécifiquement prévue par la présente garantie limitée.

Cette garantie limitée s'applique uniquement au Canada et aux États-Unis.

La garantie pour l'international s'applique seulement sur les cadres et fourches rigides.

Comment procéder à une demande de remplacement/réparation sous garantie

- 1- Valider que votre produit est effectivement couvert par les critères ci-haut;
- 2- Nettoyer le produit avant de le retourner;
- 3- Il est toujours recommandé de vous adresser à votre détaillant autorisé Louis Garneau Sports pour soumettre une demande de remplacement/réparation sous garantie. Présentez la preuve d'achat originale du produit.

Dans le cas où il vous est impossible de retourner votre produit chez votre détaillant, veuillez communiquer directement avec notre service à la clientèle et il nous fera plaisir de vous aider.

services@garneau.com

Canada – Téléphone : 1-800-463-8356

États-Unis – Téléphone : 1-800-448-1984